

PARC NATUREL MARIN D'IROISE

Conseil de gestion
Séance du 19 décembre 2007

Délibération n°2007-3

Nomination du bureau du conseil de gestion

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 334-5, R. 334-33 et R. 334-34,

Vu le décret n°2007-1406 du 28 sept 2007 portant création du Parc naturel marin d'Iroise,

Vu l'arrêté conjoint du 14 décembre 2007 portant nomination des membres du conseil de gestion du Parc naturel marin d'Iroise,

Sont nommés membres du bureau :

Madame	Maryvonne	LE HIR	Bretagne Vivante-SEPNB
Messieurs	Loïc	ANTOINE	Directeur adjoint IFREMER Centre de BREST
	Jean-Pierre	CARVAL	Comité local des pêches du nord-Finistère
	Jacques	CORNEC	Comité régional de la fédération française de pêche en mer
	Philippe	DUVAL	Comité local des pêches du Guilvinec
	Wenceslas	GARAPIN	Directeur régional des affaires maritimes de Bretagne
	Jean-Claude	HERMET	Directeur régional de l'environnement de Bretagne
	André	LE BERRE	Président du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins, vice-président du conseil de gestion
	Pierre	MAILLE	Président du Conseil général du Finistère, Président du conseil de gestion
	Paul	MAREC	Fédération française d'études et de sports sous-marins
	Jean-François	MASSON	Adjoint au maire de Molène
	André	TALARMIN	Président de la communauté de communes du Pays d'Iroise, vice-président du conseil de gestion
	Hervé	TRAVERT	Représentant le commandant maritime de la zone Atlantique

Le Président